

Une autre vie s'invente ici



Le lien

Paysage, urbanisme et architecture



LETTRE D'INFORMATION

FEVRIER – MARS – AVRIL 2020



S O M M A I R E

Edito	P4
Agenda 2020	P5
Ecriture en confinement	P6
Appel à projets Plans de paysage Un dispositif qui se réinvente et s'améliore en continu	P7
Un Plan de paysage pour le territoire de la Raye et des Monts du Matin par le Parc naturel régional du Vercors et Valence Romans Agglomération	P9
L'intégration paysagère des réseaux aériens dans les Parcs : des avancées encourageantes et des réflexions à poursuivre	P11



S O M M A I R E

Convaincre et agir : le savoir comme atout pour un aménagement du territoire durable	P13
Protection patrimoniale en alliance avec l'urbanisme : un renouveau méthodologique de la protection des abords de monuments historiques ?	P15
A la rencontre de Sorèze, quand les universités expérimentent sur les centres-bourgs de demain	P17
L'enseignement supérieur en renfort des stratégies de développement des territoires	P19
Les Parcs naturels impliqués dans POPSU, Plateforme d'observation des Projets et des Stratégies Urbaines	P20



Ce numéro du Lien Paysage qui sort en plein confinement est particulièrement d'actualité puisque la question du cadre de vie et du paysage prend tout son sens et n'a jamais été aussi partagée. C'est dans ce cadre que la Fédération prépare les États Généraux de l'habitat qui auront lieu à Paris les 19 et 20 novembre avec une approche du mot habiter dans le plein sens du terme... Ce qui caractérise la plus-value des Parcs, à savoir se développer à partir du patrimoine, redevient un enjeu national avec l'évocation de plan de relocalisation d'activités et de redimensionnement de l'économie au plus près des territoires. Nous devons relever ce défi.

Bonne lecture à vous et portez-vous bien.

Éric Brua
Directeur

Agenda 2020

Commissions Urbanisme, Paysage, Climat et Energie

Jeudi 14 mai 2020 par visioconférence
Mardi 8 décembre 2020 à Paris

Journées techniques

Vendredi 17 avril Réunion Université populaire du cadre de vie par visioconférence

Vendredi 24 avril Comité de pilotage ateliers Hors les murs par visioconférence

Mardi 26 mai Comité de pilotage Université populaire du cadre de vie (Architecture, Paysage et Urbanisme) par visioconférence

Vendredi 26 juin Comité de pilotage et de sélection ateliers Hors les murs.
Pour la vague en cours, les candidats pourront déposer leur candidature jusqu'au
vendredi 19 juin

<https://www.parc-naturels-regionaux.fr/article/atelier-hors-les-murs>

Jeudi 19 et vendredi 20 novembre à Paris États généraux de l'habitat dans le cadre du programme Petites villes de demain en zéro artificialisation nette

Vendredi 11 décembre Comité de sélection ateliers Hors les murs.
Les candidats auront jusqu'au **vendredi 4 décembre** pour procéder au dépôt des candidatures de la prochaine vague.

Contact :

Nicolas Sanaa

01 44 90 86 36

nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

écriture en confinement



J'habite la ville de Saint Omer (15 000 habitants), j'ai la chance d'avoir un jardin. Cependant, après plusieurs semaines de confinement, nous avons profité avec la famille de la possibilité de rayonner sur 1km autour de chez nous pour nous balader. C'est ainsi que nous avons découvert un magnifique sentier bordé de saules têtards, le long d'un ruisseau et de talus à orties que des personnes cueillaient pour cuisiner.

Un collègue nous racontait la même chose, qu'il n'avait jamais vu autant de monde emprunter les chemins « d'écoliers ». Dans le contexte de notre Parc, où nous cherchons à faire découvrir le bocage et ses paysages emblématiques *via* notamment les circulations douces, l'usage induit par cette période de confinement m'interpelle.

Alors qu'il a longtemps été un élément qui structurait le paysage et organisait la vie rurale, le chemin reprendrait-il du service ? Pour combien de temps ? Cette nouvelle pratique devenue populaire dans le contexte du coronavirus saura t-elle maintenir ce besoin de découvrir, de contempler, de s'aérer ?

Natacha Rogé

Chargée de mission paysage
Parc des Caps et Marais d'Opale
nroge@parc-opale.fr
03 21 87 90 90

Appel à projets Plans de paysage

Un dispositif qui se réinvente et s'améliore en continu



L'Appel à projets Plan de paysage 2019 se caractérise par une diversité de plus en plus grande dans les sujets traités et les profils des candidats, traduisant la pluralité des questionnements auxquels les territoires sont désormais confrontés. La simplification de la démarche, portée par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire a ainsi donné la possibilité à de nombreuses collectivités, peu coutumières du dispositif, de proposer leur candidature, à l'image d'une association corse en lien étroit avec les élus ou comme plusieurs communautés de communes rurales. L'adhésion des territoires « d'un profil nouveau » constitue un marqueur intéressant pour le ministère de la Transition Écologique et Solidaire, l'engagement citoyen constituant le socle des Plans de paysage dont la philosophie repose sur l'association des acteurs locaux dès le lancement des premières réflexions.

La démarche des Plans recouvre aujourd'hui, une déclinaison d'échelles pouvant aller de la commune jusqu'à celle de l'intercommunalité. Elle recouvre également une grande diversité de thématiques. Mais le point commun est que tous ces projets reposent sur un principe d'expérimentations qui peuvent ensuite être déployées plus largement sur les territoires concernés. Ce principe, qui favorise un ancrage opérationnel immédiat, suscite toute l'attention du ministère. Ce principe d'action concrète continuera à être plébiscité lors des prochaines éditions, « la valeur de l'exemple » constituant un élément central.



Au-delà de ces aspects, l'édition 2019 de l'Appel à projets des Plans de paysage demeure marquée par le renouvellement de candidatures n'ayant pas été retenues au précédent millésime. C'est d'ailleurs en ce sens qu'à été proposée l'annualisation de la démarche offrant la possibilité aux projets de territoires d'être à nouveau présentés, sans pour autant voir la procédure induire un effet d'intimidation. L'objectif du ministère est d'accompagner les candidats en les aidant dans l'expression des besoins qui est le coeur de la candidature. L'expression des besoins constitue en effet le préalable nécessaire à un accompagnement plus efficient de l'État. Cet ancrage à la réalité du terrain constitue une tendance confortée au fil des différentes éditions.

Ces évolutions de l'Appel à projets émanent des réflexions initiées dans le cadre du Club Plans de paysage, communauté de travail propice au dialogue et à l'échange. L'objectif est de formaliser une méthodologie « plus immédiatement opérationnelle » et plus apte à favoriser une dynamique de projet. Ces réflexions, support à la feuille de route pour la réécriture de préconisations méthodologiques, feront aussi office de levier pour favoriser les échanges entre les membres du Club Plans de paysage.



Ainsi, lors du Séminaire 2019, a été confortée la nécessité de créer un annuaire des membres du Club sous forme de cartographie et d'une indexation thématique des projets pour favoriser les échanges au sein du réseau et accéder plus facilement à l'ensemble des données produites. Mis au service des projets de territoire et des acteurs, ce chantier se traduira par le lancement du site Internet « objectifs paysages » en 2020.

Le ministère de la Transition Écologique et Solidaire envisage, d'autre part, le renforcement en ingénierie et en assistance à maîtrise d'ouvrage *via* les clubs régionaux. Les clubs régionaux devront ainsi favoriser la mobilisation des compétences techniques de l'État pour répondre avec le plus de souplesse possible aux besoins exprimés par les lauréats.



La valorisation au plan national des expérimentations conduites sur le terrain, dont la mise en valeur sera renforcée par le biais du site Internet, constitue en revanche un point pour lequel des améliorations seront à apporter par la suite. Cet élément demeure en effet prépondérant dans la mesure où il contribue à l'enrichissement des réflexions inhérentes aux politiques menées au niveau national.

Les Parcs sont, de leur côté, invités à poursuivre l'enrichissement de la démarche des Plans de paysage. Le ministère a d'ailleurs tenu à rappeler le rôle déterminant du réseau des Parcs, levier opérationnel concret de par le caractère expérimental et novateur des initiatives déployées dans leurs territoires, permettant de confronter à la réalité du terrain les intuitions et orientations pressenties au préalable.

Pour en savoir plus sur le Club des Plans de paysage :
<http://planpaysage.din.developpement-durable.gouv.fr/>
(Nom d'utilisateur : planpaysage- mot de passe : extr@planpaysage)

Gilles de Beaulieu

Chargé de mission paysage au Bureau des paysages et de la publicité du ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Courriel : gilles.de-beaulieu@developpement-durable.gouv.fr

Un Plan de paysage pour le territoire de la Raye et des Monts du Matin

par le Parc naturel régional du Vercors et Valence Romans Agglomération



Le plan de paysage a depuis longtemps fait ses preuves pour créer les conditions favorables à l'action collective sur les paysages, c'est pourquoi en 2018 après avoir été lauréat de l'appel à projet « Atlas de la biodiversité communale », le duo Parc naturel régional du Vercors et Valence Romans Agglo ont validé le principe de prolonger ce partenariat, par une candidature pour l'établissement d'un plan de paysage. Solidement adossée à la révision de la charte, il nous a été demandé de la retravailler une année supplémentaire pour en approfondir les enjeux et les attendus. L'écriture de ces deux candidatures successives, avec le concours de Stéphanie Doucet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, fut une aventure qui nous permit de renforcer les liens entre nos institutions, l'un des maillons de la relation urbain/rural indispensable au montage de projets dépassant les frontières administratives et les représentations. Au final, nous avons donné pour ambition au plan de paysage de questionner les enjeux des documents stratégiques (PCAET, PLH, SAGE, Stratégie agricole), - parfois inconnus

des nouveaux élus notamment ceux à venir, *via* le prisme du paysage, de les expliciter et de proposer des actions plus qualitatives en matière de transition énergétique et écologique. Ainsi, le paysage constituera un moyen de mise en cohérence des diverses politiques publiques en matière de transitions. Ces actions - facilement opérationnelles, ajustées au contexte singulier de ce territoire à l'interface ville / campagne, plaine / montagne, s'attacheront à sensibiliser largement les élus et les habitants, à organiser des temps de médiation. Elles permettront aussi d'imaginer les équilibres et la valorisation des ressources (patrimoine naturel, dynamiques économiques et notamment agricoles, accueil d'habitants...).

Ainsi, c'est le lundi 7 octobre 2019 que le ministère de la Transition Écologique et Solidaire a annoncé que le Parc naturel régional du Vercors et Valence Romans Agglo étaient ensemble lauréats de l'Appel à projets « Plan de paysage » pour le territoire de la Raye et des Monts du Matin.

Dans cette dynamique, deux premiers ateliers du paysage d'une demi-journée chacun se sont tenus les 20 septembre et 11 octobre 2019 à destination des élus des 14 communes concernées. Ces ateliers ont été animés par le CAUE de la Drôme à Charpey et à Barbières. Les futurs ateliers de recherches et réflexions auront pour but d'outiller les élus, les acteurs socio-économiques et les habitants pour bien mesurer les enjeux sur les paysages. C'est un véritable récit qu'il faut défendre et dérouler pour les paysages. Dans un avenir proche, que l'on espère propice au dialogue *in situ*, nous aurons à construire des actions fédératrices capables de renforcer ce lien parfois ténu mais toujours sensible entre le paysage et ceux qui l'habitent et le façonnent.

Les 14 communes concernées vont bénéficier d'un accompagnement technique et financier de 40 000 € financé à 75% par l'État, 12,5% par Valence Romans Agglo et 12,5% par le Syndicat Mixte du Parc du Vercors. Ce budget sera totalement consacré à faire émerger les fruits de l'intelligence collective grâce à des temps de rencontres.

Nicolas Antoine

Responsable du service aménagement - mission urbanisme et paysage

Parc naturel régional du Vercors

nicolas.antoine@pnr-vercors.fr

04 76 94 38 09

Raphaële Bruyère

Chargée de mission communication, Service Accueil et Tourisme

Parc naturel régional du Vercors

raphaele.bruyere@pnr-vercors.fr

04 76 94 38 06

L'intégration paysagère des réseaux aériens dans les Parcs : des avancées encourageantes et des réflexions à poursuivre



L'intégration paysagère des réseaux aériens est un sujet que la plupart des Parcs ont souhaité intégrer dans leur charte. Si des spécificités sont observées au regard de chacun, un ensemble de convergences communes aux 54 territoires apparaît.

Concernant les infrastructures électriques de type Très Haute et Basse Tension en particulier, les Parcs, pour beaucoup concertés en amont des opérations d'enfouissement de lignes, procèdent à l'émission d'avis et de préconisations. Celles-ci s'accompagnent souvent de demandes de mesures compensatoires relatives aux Très Hautes Tensions. Certains apportent, par ailleurs, leur concours aux démarches de priorisation sur les secteurs à enfouir, pour les éléments Basse Tension. Des conventions locales avec

RTE et Enedis favorisent également la mise en place de projets destinés à limiter le plus possible l'impact des grandes infrastructures sur les milieux sensibles définis en proximité immédiate des lignes.

En revanche, peu mentionnent la question de la téléphonie fixe à laquelle les Parcs du Luberon et de la Sainte-Baume demeurent soumis, notamment sur l'enfouissement des réseaux et l'implantation de mats en acier très impactant pour le patrimoine villageois et les espaces sensibles. Pour la plupart des Parcs, il s'agit de concentrer la réflexion sur le sujet des installations de la téléphonie mobile, dont « l'effet cumulatif » implique la prise en compte des différentes problématiques induites : NewDeal mobile, 5G, arrivée de Huawei sur le marché français, réquisition par TDF d'emplacements dédiés à la location.

Malgré leur volonté d'accompagner la modernisation des infrastructures dans le respect sanitaire, paysager et écologique de leurs territoires ainsi que dans l'esprit d'une démarche concertée avec les opérateurs, la marge de manœuvre accordée aux Parcs reste encore limitée. Rappelons que si ces derniers ne disposent d'aucune compétence régaliennne, l'instauration d'une négociation directe entre opérateurs et communes a été privilégiée dans le cadre du NewDeal Mobile.

Certains territoires ont toutefois pu dépasser cette difficulté en procédant à la relocalisation des débats à l'échelle communale et intercommunale ou encore, en produisant un positionnement, comme le Parc du Gâtinais français. Cette note favorise notamment un « meilleur » encadrement des nouveaux projets proposés sur le territoire du Parc et donne également la possibilité aux collectivités d'inscrire la mise en place d'équipements de téléphonie mobile dans une démarche vertueuse, dans le respect du cadre de vie. Très concrètement le Parc du Gâtinais français a voté une motion afin que les communes cadrent dans leur document d'urbanisme les conditions d'intégration des antennes.

Il est enfin à noter que si les Parcs souhaitent privilégier le principe de négociation, dans lequel serait apportée la démonstration des bénéfices générés par la prise en compte de leurs singularités paysagères et écologiques, la complexification du dialogue liée à la multiplicité des acteurs conjuguée à l'ambiguïté du discours des opérateurs sur leur contrainte à couvrir les zones blanches, rappelle la pertinence d'une motion fédérale, sur laquelle le réseau a fortement fait part de son attente. Une discussion entre la Fédération des Parcs et la Fédération française des télécoms est en cours.

A suivre ...

Anne Badrignans

Ingénieur paysagiste

Courriel : badrignans.anne@gmail.com

Téléphone : 06 86 96 77 16

Convaincre et agir : le savoir comme atout pour un aménagement du territoire durable



L'aménagement du territoire prend trois directions complémentaires dans les Parcs. Institutionnel, d'une part, car ils sont souvent moteurs et contributeurs dans l'organisation politico-administrative des collectivités. Stratégique par ailleurs, en formulant des ambitions et des doctrines qu'ils s'attellent à transmettre et induire à travers les instruments de planification territoriale et auprès des acteurs locaux. Et opérationnel, enfin, par leurs engagements dans des actions expérimentales et des initiatives de terrain.

Trois Parcs illustrent assez bien ces différentes caractéristiques :

- Le Livradois-Forez, qui a trouvé une place majeure dans le paysage institutionnel en portant par exemple son propre SCoT ;
- Le Golfe du Morbihan, qui s'est plus fortement mobilisé dans l'accompagnement de la planification territoriale ;
- Le Luberon, qui a adopté le réflexe du « faire » autant que du « dire ».

Les raisons de ces positionnements plus ou moins affirmés sont bien souvent historiques : l'engagement des Parcs dans l'aménagement du territoire étant particulièrement soumis aux aléas institutionnels qui contraignent ou favorisent leurs marges de manœuvre dans le temps.

Bien que les contextes diffèrent d'un Parc à l'autre, ils ont en commun de tous se doter et d'inventer des outils permettant de convaincre et d'agir. Ces outils sont généralement les résultats d'une production et les vecteurs d'une diffusion des savoirs. Ils placent l'action des syndicats mixtes dans un rôle singulier qu'on leur reconnaît volontiers : celui du développement d'une culture commune de la maîtrise de l'urbanisation, de la biodiversité, du paysage ou encore du changement climatique. Cette liste n'est pas exhaustive.

Ces outils de connaissance ont été inventoriés et caractérisés dans le cadre d'une étude menée par la Fédération l'année dernière. Un second travail en cours sur ce thème vise à illustrer et préciser ces pratiques à travers l'exemple des Parcs précités. Si l'on constate que les approches diffèrent largement d'un cas à l'autre, ils partagent tout de même quelques défis. Parmi eux, la nécessité de mieux valoriser la connaissance produite, souvent jugée insuffisante par manque d'anticipation et de temps

dédié. Cette situation est d'ailleurs aussi valable en interne, où la circulation des savoirs fait parfois défaut alors même que la notion de transversalité est régulièrement revendiquée par les structures.

L'ensemble des résultats sera disponible au cours du printemps sous forme de monographies illustrées. La méthode et les outils d'analyse pourront être mis à disposition des Parcs souhaitant réaliser ce type d'évaluation et communiquer sur leurs propres actions en matière d'aménagement du territoire. La suite au prochain numéro.

Coralie Tanneau

Urbaniste

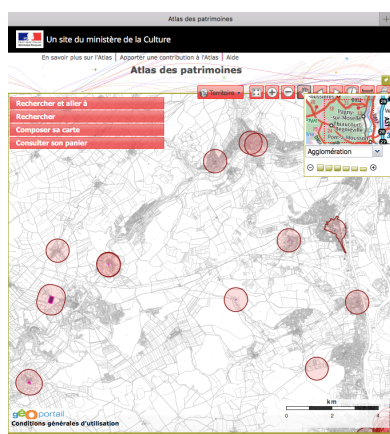
Courriel : coralie-tanneau@hotmail.fr

Protection patrimoniale en alliance avec l'urbanisme : un nouveau méthodologique de la protection des abords de monuments historiques ?

La loi sur les monuments historiques du 31 décembre 1913, complétée par la loi du 25 février 1943 définit l'assiette et les modalités de la protection des abords. La législation sur ce sujet intégrera progressivement la prise en compte du contexte local et le génie des lieux. En 2000, la loi Solidarité et renouvellement urbains, fondatrice de la planification telle que l'on exerce de nos jours et de la concertation, rend possible la délimitation d'un périmètre autre que défini par la distance entre monument et projet. Les périmètres de protection ainsi délimités prennent en compte des ensembles cohérents au niveau patrimonial. Néanmoins l'écrasante majorité des monuments historiques conserve toujours une emprise de leurs abords projetée à 500 m de tout point de l'édifice. Cette situation est génératrice de mécompréhension et de conflit entre instances et acteurs depuis de longue date.

En juillet 2016, la loi relative à la Liberté de la création, à l'archi-tecture et au patrimoine clarifie ce régime de protection et crée les périmètres délimités des abords de monuments historiques, codifiés dans le Code du patrimoine. Puis en dernière date arrive la prise en compte de la proposition de périmètre émanant de la collectivité locale, sans toutefois dénaturer le cœur du système de cet outil, à savoir protégé, par des spécialistes, le patrimoine remarquable.

Les grands principes qui régissaient les périmètres de protection modifiés et les périmètres de protection adaptés subsistent pour cette nouvelle formulation de la protection des abords. Ainsi un périmètre délimité peut être proposé lors d'une nouvelle protection ou inscription au titre des monuments historiques ou lors de l'élaboration, la révision ou la modification d'un document d'urbanisme.



L'article L.621-31 du Code du patrimoine, modifié par le décret d'application du 21 juin 2019 de la loi ELAN¹, définit la possibilité de créer des périmètres délimités des abords sur proposition de l'architecte des bâtiments de France et/ou sur proposition de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale. Est-ce que cet élargissement permettra une appropriation rapide et une plus large diffusion de l'outil ?

Le législateur, par la création du dispositif de périmètre délimité des abords, a souhaité rendre l'action publique plus efficiente par la clarification de l'effet de la servitude générée aux abords. La définition du périmètre par le dessin visualise et rend compréhensive la notion du socle géographique, historique et

¹ LOI n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

urbain du monument, qui génère, une fois compris et pris en compte, une architecture de qualité, contextualisée et respectueuse des patrimoines.

Les Parcs naturels régionaux pourront s'intéresser fortement à ce nouveau déploiement de l'outil. La définition concertée du périmètre délimité des abords sera un projet patrimonial partagé, qui apportera une acculturation certaine. Aussi, dans un contexte de raréfaction des ressources, il sera toujours utile de se reposer sur la force de la loi pour protéger les patrimoines. Les périmètres de protections délimités sont aussi des respirations dans les villes et villages qui influent la qualité de l'espace public, l'esthétique de l'architecture et celle de l'urbain. Ils sont les reflets de la conscience locale patrimoniale et identitaire de la collectivité. La relation patrimoine bâti/urbain et patrimoine naturel ne peut pas être ignorée, spécifiquement quand il s'agit d'une définition du socle des édifices. L'environnement naturel contribue pleinement au génie des lieux, à leur histoire et à la conservation et mise en valeur des monuments. La multiplicité et les interconnexions entre les enjeux patrimoniaux, architecturaux et urbains des territoires définiront la stratégie des collectivités dans le développement des périmètres délimités des abords qui pourront s'insérer dans la planification urbaine.

Cette possible implication des collectivités et les résultats attendus ne doivent pas occulter les points de vigilance concernant le dispositif. Un premier point serait la conduite de la procédure de création. La concertation ne doit pas compromettre les forces d'une proposition élaborée sur des critères patrimoniaux, historiques et urbanistiques. La complexité de la procédure impose un suivi constant et rigoureux, inscrit dans des temporalités variables.

Les agents des Parcs pourront proposer leur intervention auprès des autorités compétentes en élaboration de documents d'urbanisme, alors qu'ils sont déjà très présents par l'expertise et l'accompagnement qu'ils offrent lors de ces procédures. Il convient aussi de soutenir les services du ministère de la culture en région, qu'il s'agisse de leur expertise et pratique en urbanisme, en cartographie, en droit, en suivi administratif, ou encore en concertation. Quand les procédures de création de périmètres délimités des abords se déroulent conjointement avec les procédures d'urbanisme, les phases d'élaboration permettent à la collectivité de bénéficier de l'expertise de l'architecte des bâtiments de France. Ainsi l'étude des périmètres sera source de connaissance et de méthodologie pour la définition des enjeux patrimoniaux (PADD), pour l'élaboration des règlements graphiques et écrits (zonage et règlement) ou encore pour esquisser des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) patrimoniales, voire des cahiers de recommandations sectorielles. Cette méthodologie permettra d'approcher les objectifs qualitatifs des plans locaux d'urbanisme patrimoniaux.

L'élaboration concertée des projets de périmètre délimités des abords passe par

- la valorisation de la connaissance (études de protection, inventaires, archives, repérages...);
- l'expertise du paysage urbain et de ses mutations (CAUE, PNR, communes...);
- le partage des enjeux à l'occasion des rencontres, réunions, débats;
- l'organisation des contributions des institutions (services de l'état, grandes collectivités...);
- l'expérimentation (partenariats avec l'enseignement supérieur, appels à projet...);

constituant ainsi un ensemble d'interventions cohérentes au profit de la protection des patrimoines.

Eszter Czobor

Chargée de mission urbanisme durable, architecture, patrimoine bâti

Parc naturel régional de Lorraine

Eszter.CZOBOR@pnr-lorraine.com

03 83 84 25 33

D'après mon étude : Périmètre délimité des abords de monuments historiques - L'outil de protection patrimoniale, garant d'un urbanisme de qualité ... décembre 2019, élaborée dans le cadre de la formation post-concours des architectes et urbanistes de l'État

A la rencontre de Sorèze, quand les universités expérimentent sur les centres-bourgs de demain

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a accueilli une quarantaine d'étudiants architectes, sociologues et géographes de master 1 et 2, évoluant au sein de trois universités, pour qu'ils planchent sur une étude complète du centre-bourg de Sorèze (81).

Cet atelier issu du projet « Hors les murs » a permis au Parc de faire évoluer les ateliers d'urbanismes qu'il portait sur son territoire depuis 2013, vers une nouvelle démarche plus transversale dans la réflexion de l'évolution des centres-bourgs.



*Vue sur le centre ancien de Sorèze
Journée rencontre du 6 février visite de l'abbaye école*

La démarche a débuté suite à un constat sur le territoire du Haut-Languedoc, de la désertification des centres-bourgs qui se poursuit malgré l'usage d'outils comme les OPAH. Une équipe de 3 chercheurs du conseil scientifique du Parc a donc entamé depuis 2019 une réflexion sur l'évolution des centres-bourgs et l'adaptation des formes urbaines traditionnelles aux nouveaux modes de vie dans le Haut-Languedoc. Les chercheurs, également enseignants ont mis en place une démarche de coopération entre le Parc, l'Université d'Avignon, l'Institut Universitaire de Champollion d'Albi et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse qui a conduit à la mise en place de cet atelier particulier.

La commune de Sorèze, cité touristique et patrimoniale connue pour son Abbaye École s'est portée volontaire afin de servir de test pour cette expérience. Elle a donc accueilli en novembre 2019 les étudiants géographes du Master GEOTER de l'Université d'Avignon afin qu'ils élaborent un diagnostic sur l'ensemble de la commune et plus particulièrement sur le centre-bourg.

L'atelier s'est poursuivi en février 2020 sur deux journées de rencontres. La première, lors d'une session de découverte du territoire qui a permis un premier échange entre les étudiants sociologues du Master GTDL de l'Université Champollion d'Albi et les étudiants architectes de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse. La seconde lors de la restitution du travail de diagnostic des étudiants géographes aux étudiants sociologues.



Journée rencontre du 6 février visite de l'abbaye école

Après avoir intégré le diagnostic dans leur démarche, les étudiants sociologues ont réalisé une semaine d'enquêtes qualitatives auprès des Sorèzois afin de cibler leurs attentes, leurs craintes et récolter leurs avis sur l'aménagement du territoire communal.

Un second temps de rencontre a eu lieu le 13 mars 2020. Les étudiants sociologues ont présenté les résultats de leurs enquêtes et de leur analyse aux élus et acteurs du territoire ainsi qu'aux étudiants architectes venus présenter les enjeux

identifiés suite au diagnostic. Cette restitution a permis aux étudiants de se placer dans une configuration professionnelle d'échange et aux élus d'avoir un regard extérieur sur leur territoire et les choix d'aménagement effectués.

L'atelier se clôturera par une restitution finale des étudiants architectes qui présenteront leurs projets urbains et architecturaux issus de cette réflexion et approche pluridisciplinaire à un comité de pilotage ainsi qu'au grand public lors d'une exposition des projets à ciel ouvert sur un lieu public. L'ensemble des projets sera également communiqué aux étudiants sociologues et géographes afin qu'ils puissent constater la finalité de leur travaux respectifs.



Restitution du 13 mars par les étudiants sociologues

Cet atelier étendu sur une année scolaire aura permis aux étudiants de se confronter à d'autres disciplines ainsi qu'à travailler en collaboration entre différents corps de métiers. Il a également permis aux élus de Sorèze d'avoir une grande ressource d'informations sur les attentes des habitants ainsi que des outils de projets pour le mandat à venir. Enfin cet atelier « Hors les murs » aura permis au Parc d'apporter des premiers éléments de réponse sur l'adaptation des centres-bourgs et formes urbaines sur son territoire.

Contact

Amélie-Madeleine Guers
Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture et paysage
Parc naturel régional du Haut-Languedoc
Paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr
04 67 97 38 22

L'enseignement supérieur en renfort des stratégies de développement des territoires



Les ateliers Hors les murs pilotés par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France sont un outil de mise en œuvre de la connaissance, au service des territoires. La revitalisation et la redynamisation des centres-bourgs dans les Parcs en constitue l'axe de réflexion privilégié. Ils s'inscrivent dans une démarche de renforcement de l'attractivité des territoires, en partenariat avec les ministères de la Culture, de la Transition Écologique et Solidaire et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Après 3 ans d'existence, il apparaît nécessaire de faire un bilan de ces ateliers et d'en obtenir des retours. C'est dans ce contexte que j'ai intégré la Fédération au début du mois d'avril 2020. Dans le cadre de deux journées nationales organisées les 19 et 20 novembre 2020 à Paris, autour du projet des Petites Villes de Demain en partenariat avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, nous cherchons à capitaliser les expériences des ateliers Hors les murs ayant eu lieu dans les Parcs. L'objectif est de valoriser les ateliers, mais aussi d'identifier des points à améliorer, afin d'en faire la promotion auprès du gouvernement. Mon travail avec Fabien Hugault et Nicolas Sanaa débutera par une capitalisation de ces informations. Nous avons donc administré un questionnaire aux différents participants (des Parcs, de l'enseignement supérieur, et des collectivités locales) de ces 15 ateliers. Les résultats donneront un aperçu du déroulement des ateliers, du ressenti des participants, ce qui sera un appui à une valorisation de ce travail mais aidera aussi à formuler des points d'amélioration. Nous produirons des fiches thématiques pour chacun des ateliers afin de présenter les résultats obtenus au cas par cas. Ces fiches, et les différentes discussions avec les participants, mettront en avant l'intérêt de la démarche des ateliers et permettront de mettre en lumière les retombées sur les territoires.

Dans un deuxième temps, nous produirons une enquête sur les liens entre l'enseignement supérieur et les Parcs et le rôle qu'il a à jouer dans des projets de développement territoriaux. Cette enquête sera tout d'abord administrée au sein des Parcs, enrichie par les conseils scientifiques et notamment le Conseil d'Orientation Recherche et Prospective (CORP). Nous souhaitons également échanger avec des enseignants et chercheurs de diverses disciplines. A termes, un partenariat avec le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, serait un véritable atout. En effet, il pourrait offrir des passerelles entre recherche et stratégies territoriales, valoriserait au niveau national l'expertise universitaire, ou pourrait aménager des temps inter-universités spécifiques à ce type de projet.

L'étude sur l'enseignement supérieur et les Parcs que nous mènerons devrait nous apporter des clés de compréhension comme des voies d'amélioration. Les participations des établissements du supérieur comme des Parcs et leurs collectivités serviront à conforter l'intérêt de notre démarche, à identifier les besoins auxquels répond ce type de travaux, ce qui à terme permettra au projet des ateliers Hors les murs de grandir.

Marie Andrieux

Étude enseignement supérieur et Parcs naturels régionaux, FPNRF

Courriel : mandrieux@parcs-naturels-regionaux.fr

Téléphone : 06 18 50 06 95

Les Parcs naturels impliqués dans POPSU, Plateforme d'observation des Projets et des Stratégies Urbaines

Les territoires émergents de l'action publique

Le 15 janvier 2020 s'est déroulé le lancement de la seconde session du programme de recherche POPSU territoires. Parmi les 13 communes lauréates, on retrouve deux communes de Parcs : Magny-en-Vexin dans le Parc du Vexin français et Ambert dans le Parc du Livradois-Forez.

Ce programme de recherche vise à accompagner des villes dans des politiques publiques de transition, à accompagner l'expertise et générer une force de mobilisation autour d'un dialogue et d'une symétrie : agir pour comprendre et comprendre pour agir...

Ces petites villes racontent le monde contemporain. Elles racontent des histoires de numérique, de tiers-lieu, de démographie, de population vieillissante, de mobilité décarbonnée, de l'importance des loisirs et de la santé, de la culture dans l'économie contemporaine, des histoires de transition écologique, d'alimentation... Finalement, chacun raconte des histoires qui concernent l'autre. L'intérêt est de mettre en avant des singularités dans des études de cas tout donnant la possibilité de monter en généralité. C'est un observatoire du changement global.



À Ambert, le programme de recherche se focalise sur une démarche de revitalisation du centre-bourg pour lutter contre la vacance. Il s'agira de comprendre en quoi la démarche portée par les acteurs du Livradois-Forez (Ville d'Ambert, Parc, EPCI, communes, etc.) s'inscrit dans un processus d'innovation et de circulations de modèles potentiellement reproductibles à l'échelle de l'ensemble des communes du Parc.

Trois projets à différents stades de revitalisation sont étudiés : Cunlhat, Ambert et Arlanc.

À Magny-en-Vexin, la recherche aborde le projet dans une dualité entre économie et écologie, avec la nécessité d'articuler centralité urbaine et centralité territoriale dans une ville sous influence métropolitaine. Trois thèmes majeurs ont été identifiés et feront l'objet d'enquêtes sectorielles :

- Les liens entre agriculture et urbanité avec des potentialités d'insertion de la production dans le marché local ;
- L'analyse du patrimoine bâti avec les contraintes architecturales et l'adaptabilité face à la demande contemporaine ;
- Les relations entre un espace naturel et l'interface ville-territoire.

En décembre 2019, Magny-en-Vexin a bénéficié de l'appel à manifestation d'intérêt « ateliers Hors les murs » entre l'école d'architecture de Versailles et l'université de Cergy Pontoise. Cet atelier a contribué à la connaissance des lieux et à l'interpellation des acteurs et des décideurs locaux, support de l'élaboration de ce programme de recherche.

Fabien Hugault

Chargé d'études Ateliers Territoriaux, FPNRF
Courriel : fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr
Téléphone : 06 99 93 82 91

Directeur de la publication :

Éric Brua

Réalisation de la lettre :

Nicolas Sanaa, Anne Badrignans

Comité de relecture :

Éric Brua, Nicolas Sanaa, Fabien Hugault, Philippe Moutet, Marie Andrieux

Crédits photographiques :

Parc de Lorraine

Parc du Verdon, photo libre de droit

FPNRF

Sébastien Carlier, Parc des Landes de Gascogne

Natacha Rogé

Parc des Pyrénées ariégeoises

Chloé Lamberger

Parc du Livradois-Forez

J. Robert

Parc des Ardennes

Parc Loire-Anjou-Touraine

Syndicat mixte du Parc des Volcans d’Auvergne

Parc du Verdon, photo libre de droit

N° publication ISBN : 978-2-491315-02-3

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez - nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

